

# Les devantures commerciales en centre ancien

## Fiche synthèse



Direction Régionale des Affaires Culturelles  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

# UDAP

## UDAP 69

Unités  
Départementales  
de l'Architecture  
et du Patrimoine

Ain  
Allier  
Ardèche  
Cantal  
Drôme  
Isère  
Loire  
Haute-Loire  
Puy-de-Dôme  
**Rhône et  
métropole de  
Lyon**  
Savoie et  
Haute-Savoie

### Prescriptions de l'UDAP

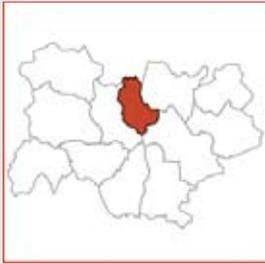
- **Éviter le développement excessif de la devanture** sans tenir compte de l'intérêt architectural de l'immeuble.
- Lorsque l'activité commerciale s'étend sur un ou plusieurs étages, **la devanture ne doit pas se développer jusqu'aux étages**, une simple signalisation posée sur les baies de rez-de-chaussée suffit à l'identité du commerce.
- **L'aménagement de la devanture doit se dissocier de la porte d'entrée de l'immeuble.** Dans le cas d'une devanture en applique, l'intégration de façon harmonieuse de la porte d'entrée de l'immeuble peut être conseillée.
- **Prendre en compte la façade dans son intégralité : style, matériaux, modénature.** En général, la vitrine est positionnée à l'intérieur de la baie.
- **Les devantures en feuillure sont constituées d'une menuiserie en retrait d'environ 15 à 20 cm par rapport au nu de la façade.**
- **Conserver et restaurer les appliques anciennes** d'une saillie maximale de coffrage entre 15 et 25 cm.
- L'utilisation de matériaux comme le bois, la pierre, le métal et autres, est possible à condition qu'ils soient de qualité, adaptés au projet, et qu'ils marquent une recherche contemporaine dans le respect de l'immeuble. **Le détail apporté au travail de finition est primordial.**
- **Remettre la façade dans son état initial** (nettoyage de la pierre, conservation des appliques menuisées, enduire les moellons de pierre...)
- Les couleurs seront choisies en fonction du projet, mais également en accord avec son environnement, **on évitera les couleurs criardes.**
- **Le dessin de la menuiserie doit respecter au maximum les alignements par rapport à l'imposte de la porte d'entrée, au soubassement et au rythme des percements de l'étage.**



Ensemble porte / devanture



Devanture en applique et placage pierre



# UDAP 69

## Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône et métropole de Lyon

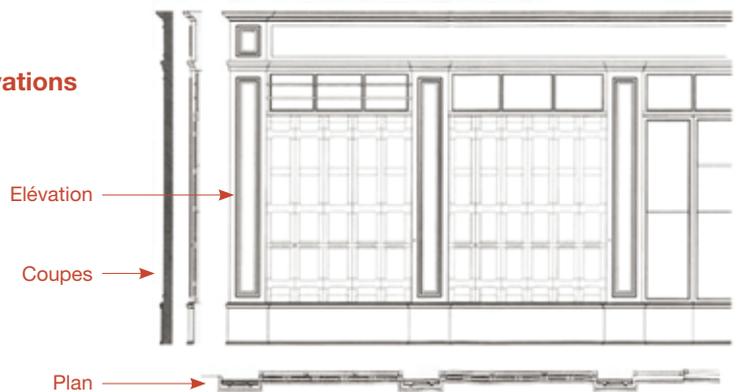
Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent - 69283 LYON cedex 01  
Tél.: 04 72 26 59 70 – Fax : 04 72 26 59 89

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Demarches-aides/Patrimoine-urbanisme-qualite-architecturale/Fiches-conseil-architecture-urbanisme-Rhone-et-Lyon>

### Constitution d'un dossier de déclaration de travaux relative aux devantures commerciales

#### Pièces à fournir :

1. **Plan de situation, plan masse, plans, coupes, élévations** dessinées à une échelle détaillée 1/50°, 1/20°
2. **Photographies** vues de près, de loin
3. **Fiche de matériaux et couleurs**
4. **Un photo montage** d'insertion
5. **Une notice explicative**



### Lexique

- **Auvent** : petite toiture en surplomb, en général à un seul plan, établie en saillie sur un mur, souvent au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, d'une boutique...
- **Bandeau**: moulure plate de section rectangulaire, disposée horizontalement sur la façade
- **Embrasure**: espace dans l'épaisseur d'un mur défini par le percement d'une baie
- **Encadrement**: partie de l'enduit ou maçonnerie, en relief, entourant la baie
- **Enseigne en drapeau**: enseigne disposée perpendiculairement à la façade
- **Feuillure**: en maçonnerie, désigne l'angle rentrant ménagé pour encastrier une huisserie, un cadre, un volet, un vitrage...
- **Jalousie**: fermeture légère composée de lames orientables permettant d'atténuer l'intensité lumineuse du jour, et de ne pas être vu de l'extérieur
- **Linteau**: élément qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie située au-dessus de l'ouverture
- **Marquise**: auvent (vitré) disposé au-dessus d'une porte d'entrée ou d'un commerce... pour servir d'abri contre la pluie
- **Modénature**: ensemble des moulures et décors qui ornent une façade
- **Ordonnance ou ordonnancement**: composition rythmée d'une façade
- **Piédroit**: support vertical du linteau d'une baie
- **Pilastre**: partie verticale d'un mur légèrement en saillie par rapport à la façade, généralement ornementée d'une base et d'un chapiteau
- **Placage**: revêtement de faible épaisseur, généralement en bois ou en pierre, plaqué sur la façade
- **Soubassement**: socle d'un bâtiment. Partie de l'édifice en liaison avec le sol, qui bénéficie souvent d'un traitement particulier
- **Trame parcellaire**: dessin des parcelles, constituant les limites de propriété
- **Trumeau**: pan de mur entre deux fenêtres au même niveau
- **Typologie**: les traits caractéristiques qui permettent de définir le style de la façade